

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

SÉANCE DU 9 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice.....	11
Présents.....	10
Votants.....	9
Pour.....	9
Contre.....	00
Abstentions.....	00

Date de convocation :

09/09/2026

N° 2026-0909-43

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le vingt six août deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Maëva JOFFRE, Maire.

PRÉSENTS : MM. CHARTRAIN Delphine, COUTEAU Patricia, FLEUROT Mylène, HASBROUCQ Alexandre, JAUBOIS Philippe, JOFFRE Maëva, , PELLETIER Matthieu, PION Emmanuel, RICHEFORT Aurélie, TIXIER Yves

EXCUSEE : Mme LONDEIX Céline

M. JAUBOIS Philippe a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Vote CFU lotissement 2025

M. PION présente le CFU du lotissement pour 2025:

- 162 138.39 € de dépenses de fonctionnement
- 162 138.05 € de recettes de fonctionnement
- 162 138.05 € de dépenses d'investissement
- 162 138.22 € de recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le CFU présenté ci-dessus.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

À Lizières, le 9 septembre 2026

Le 1^{er} adjoint
Emmanuel PION

Le secrétaire de séance
Philippe JAUBOIS



Accusé de réception en préfecture
023-212311104-20260909-2026-0909-43-DE
Date de réception préfecture : 11/09/2026

